



« 1million4disability »

Dossier de presse

Bruxelles, 23 janvier 2007

Contenu de ce dossier

Cocktail de lancement de campagne – programme	1
La campagne “1million4disability”	2
Le cadre: déclaration du mouvement des personnes handicapées	4
La pétition	10
Derrière la campagne: Qu’est-ce que le Forum européen des personnes handicapées?	10

Cocktail de lancement de campagne – programme

Date: 23 janvier 2007

Heure : de 18H30 à 20H30

Lieu: Hotel Silken Berlaymont, Boulevard Charlemagne 11-19, 1000-Bruxelles

Personne de contact: Responsable de Communication et Presse du FEPH, Helena González-Sancho Boderó, Tel: + 32 2 282 46 04, courriel: communication@edf-feph.org

Programme:

18H30 Verre de bienvenue

19H00 Lancement officiel de la campagne par Yannis Vardakastanis, Président du Forum européen des personnes handicapées et brève présentation du site Web.

Le Président du FEPH invitera le Président de l’Intergroupe Personnes handicapées du Parlement européen, Richard Howitt, à dire quelques mots et à déposer sa signature sur le site Web.

19H20... Cocktail

La campagne "1million4disability"

Défi: Obtenir 1 million de signatures en faveur d'une législation européenne plus forte pour la protection des droits des personnes handicapées.

Lancement officiel: 23 janvier 2007, Bruxelles

Clôture officielle: 4 Octobre 2007, Bruxelles. Les signatures obtenues seront remises au Président de la Commission européenne et au Président du Parlement européen. Une délégation de plus de 300 leaders du mouvement des personnes handicapées de 29 pays européens se déplaceront à Bruxelles pour cet événement. Un événement de clôture officielle de la campagne aura lieu le même jour.

Durée de la campagne: 9 mois

Etendu de la campagne: Les 27 Etats membres de l'UE, ainsi que les pays candidats et potentiels pays candidats à l'adhésion, l'Islande et la Norvège.

Réseaux: Les organisations membres du FEPH dans 29 pays européens, les ONG, les représentants de la société civile et tout individu et organisation qui se sent concerné par la question et souhaite agir.

Groupes cibles: L'opinion publique européenne, les personnes avec ou sans handicap, les décideurs politiques européens.

Site de campagne: www.1million4disability.eu, disponible en anglais et français, ainsi qu'en version facile-à-lire dans les deux langues. Le formulaire de signature, la pétition et la déclaration du mouvement des personnes handicapées seront disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE. Le site respecte les critères d'accessibilité « WAI guidelines ».

Slogan de la campagne "Signez pour les droits des personnes handicapées. Agissez aujourd'hui pour la société de demain"

Identité visuelle de la campagne

La campagne met l'accent sur la capacité des citoyens européens d'améliorer la vie des 50 millions de personnes handicapées en signant la pétition. Un geste simple peut transformer la société en une meilleure société pour les personnes handicapées et dès lors, une meilleure société pour tous. Différentes images seront produites durant la campagne



Quelques informations sur la campagne:

En 2007, le Forum européen des personnes handicapées célèbre son 10ème anniversaire. 2007 est également l'Année européenne pour l'égalité des chances ainsi que le 10ème anniversaire de l'intégration de l'Article 13 sur la non-discrimination dans le Traité d'Amsterdam. Il s'agit d'une année importante pour les personnes qui doivent affronter la discrimination et en particulier, pour les 50 millions d'européens avec un handicap.

Dans le cadre de cette année clé pour le mouvement européen des personnes handicapées l'objectif de **la campagne "1million4disability"** est de:

- Accroître la sensibilité des décideurs et de l'opinion publique sur la réalité à laquelle sont confrontées les personnes handicapées en Europe, sujets de discrimination, préjudice et auxquels on nie les droits les plus fondamentaux.
- Mobiliser la société entière en faveur d'une législation européenne plus forte qui protège de manière effective les droits des personnes handicapées, qui combatte la discrimination et qui leur permette d'agir en tant que citoyens actifs au sein des 27 pays membres de l'UE.
- Mettre l'accent sur le rôle et la responsabilité morale de l'UE de travailler pour protéger les droits de tous ses citoyens, sans distinction, grâce à une approche coordonnée et globale ;
- Souligner le principe: le handicap est avant tout une question des droits de l'homme.

La campagne est le résultat d'un ample processus de consultation démocratique parmi toutes les organisations membres du FEPH de toute l'Europe et a été établie en tant que principale priorité pour les mois à venir.

Le cadre: déclaration du mouvement des personnes handicapées

FORUM EUROPEEN DES PERSONNES HANDICAPEES 1997-2007: DIX ANS DE COMBAT POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

Lutter contre la discrimination, le combat de tous Faisons en sorte que la Discrimination pour cause de handicap passe à l'histoire ancienne

En 1997, les organisations européennes et nationales de personnes handicapées et de familles de personnes handicapées ne pouvant se représenter elles-mêmes se sont rassemblées pour établir le Forum européen des personnes handicapées (FEPH).

Le FEPH est une plate-forme unique et indépendante ayant pour but de protéger et défendre des droits des personnes en situation de handicap de façon proactive vis-à-vis des institutions européennes et des décideurs. Influencer les législations de l'Union européenne constitue bien l'objet tant de son ambition que de son activité au jour le jour, et c'est d'autant plus vrai que les décisions et initiatives de l'Union ont un impact direct à tous les niveaux de la vie quotidienne des personnes handicapées.

Une décennie s'est écoulée depuis le début de notre combat. Nous, personnes handicapées et familles des personnes handicapées ne pouvant se représenter elles-mêmes, avons tout lieu d'être fiers aujourd'hui du chemin parcouru et de notre contribution aux avancées des droits des personnes handicapées en Europe. Mais il nous faut dès lors nous tourner vers l'avenir et ouvrir la voie au renforcement des mesures légales concernant la non-discrimination, pour que la pleine intégration des personnes handicapées dans la société devienne enfin réalité. Ceci est d'autant plus vrai que le handicap est affaire de Droits de l'Homme et nous concerne tous...

LE HANDICAP, UNE REALITE ...

- Les personnes handicapées ne constituent pas une petite minorité : nous sommes plus de 50 millions de citoyens européens en situation de handicap, c'est-à-dire plus de **10% de la population de l'UE**.
- **Dans une famille sur quatre** une personne handicapée est présente.
- Nous avons **deux fois moins de chances** d'atteindre niveau de formation scolaire et universitaire supérieur que les personnes non handicapées.

- Nombreux sont les enfants handicapés qui ne jouissent pas des mêmes chances **d'accéder à l'éducation.**
- La source de nos **revenus** a moins de probabilité de provenir d'une rémunération et d'autant plus d'un régime d'allocations. Qui plus est, le niveau de nos ressources est **en général nettement plus bas** que pour les personnes non handicapées.
- Notre **niveau de chômage est deux fois plus élevé** que celui des personnes non handicapées.
- En dépit de notre nombre, qui atteint, avec les personnes réduites temporairement dans leur mobilité, 40% de la population, nous vivons dans un **environnement inaccessible.**
- **Une personne handicapée sur deux n'a aucune possibilité de prendre part à des activités de loisirs, sportives, culturelles,** pas plus qu'elle n'a accès au théâtre, au cinéma, au concert, en bibliothèque...
- Il nous faut affronter **l'isolement et les préjugés.**
- Plus de 200.000 personnes en situation de handicap **vivent dans des institutions contre leur gré,** leurs droits humains fondamentaux leur étant déniés, de même que leur droit à choisir leur mode et leur lieu de vie.
- **Nous déplacer librement** dans l'Union européenne n'est qu'un rêve lointain pour nous, puisque la plupart du temps nous rencontrons des barrières qui nous empêchent de sortir de notre pays.

1997-2007: DIX ANS DE PARCOURS

Le tout premier résultat de la mise en place du Forum européen des personnes handicapées (1997) fut l'ouverture d'une nouvelle ère pour les personnes handicapées, et ce grâce à l'adoption de l'article 13 du Traité d'Amsterdam relatif à la non-discrimination, première mention faite des personnes handicapées dans le Traité de l'Union. Ce fut un grand succès, puisque cet article établit la base légale pour des mesures de protection des personnes handicapées contre la discrimination, ainsi constitutive de la responsabilité de l'Union européenne. Un tel résultat n'aurait pas même été imaginable sans la mobilisation des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives.

Durant ces dix années de travail intensif tant au niveau de l'Union que dans les Etats membres, on ne saurait compter les initiatives et législations européennes qui ont changé la vie des personnes handicapées d'Europe et continueront à la changer :

- Nombre croissant des villes européennes mettant à la disposition des personnes à mobilité réduite des transports publics accessibles, contribuant ainsi à leur autonomie et à leur mobilité ;
- Obligation faite aux employeurs d'observer l'égalité de traitement dans les procédures de recrutement et d'adapter les postes de travail aux besoins des personnes handicapées ;

- Possibilité pour les personnes handicapées d'introduire une action judiciaire lorsqu'elles se savent victimes d'une discrimination lors d'un recrutement ;
- Nombre croissant de sites Web accessibles aux personnes handicapées ;
- Nombre croissant d'ascenseurs comportant les normes d'accessibilité dès leur conception ;
- Nombre croissant de produits technologiques d'information, de communication, de services en ligne (téléphonie mobile, matériels et programmes informatiques...), accessibles aux personnes non et malvoyantes ;
- Billets et pièces en Euro sont à présent la monnaie la plus utilisable en Europe par les personnes ayant un handicap visuel ;
- De plus en plus de boîtes de médicaments sont désormais pourvues d'étiquettes en Braille ;
- Les personnes en situation de handicap ont droit à des services d'assistance de qualité, lorsqu'ils voyagent par avion, de l'aéroport de départ à l'aéroport de destination ;
- Initiée par le FEPH, l'Année européenne des Personnes handicapées, en 2003, a créé de multiples opportunités de sensibilisation, tant à l'échelon européen qu'à l'échelon local, ce qui a ouvert la voie, dans divers Etats membres, à des initiatives législatives et gouvernementales ;
- Pour donner suite valablement aux appels d'offre publics, les autorités doivent désormais intégrer les exigences d'accessibilité pour les personnes handicapées ;
- 35 % des Fonds européens dédiés aux échelons régionaux et locaux doivent respecter les principes de non-discrimination et de plein accès aux personnes handicapées ;
- La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées – dans la promotion de laquelle le Forum européen des personnes handicapées s'est fortement impliqué – adoptée le 13 décembre 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies par consensus, constituera le premier instrument légal international contraignant qui devrait également s'appliquer dans l'Union européenne et dans l'ensemble de ses Etats membres.

2007 ET AU-DELA : NOUS DEVONS NOUS MOBILISER POUR LE MAINTIEN ET LA PROMOTION DE NOS DROITS !

> Droit à la protection, accès à la capacité légale et à sa reconnaissance devant la loi

Nous, personnes en situation de handicap, avons droit, au même titre que tout autre citoyen européen, à la pleine reconnaissance devant la loi. En conformité avec les instruments légaux internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, nous avons droit à la pleine jouissance de notre capacité légale en toutes circonstances, au bénéfice des accompagnements nécessaires à son plein exercice dans tous les domaines de la vie, notamment pour ce qui est du droit de propriété, de la gestion de nos

propres finances, de décisions et choix personnels de vie et de participation sociale.

> **Education pour tous**

Nous, enfants et adultes handicapés, avons droit à un **accès égal** à l'éducation et aux cursus éducatifs, spécialisés ou ordinaires, en des **lieux pratiquant l'inclusion** ; l'expression de nos **choix** doit être respectée, en dialogue avec nos familles, quant à nos besoins et requêtes en matière éducative.

> **Egalité de traitement dans le domaine de l'emploi**

Nous, comme tous les autres citoyens, avons droit à **l'égalité de traitement**, dès notre candidature à un emploi et jusqu'au maintien dans cet emploi. De plus, à statut professionnel et compétence équivalents, nous devons bénéficier d'une **égalité de salaire et de droits**. Les employeurs doivent en outre procéder aux adaptations nécessaires du poste de travail en fonction de la personne et de son handicap.

> **Protection sociale, incluant la sécurité sociale**

Pour nous, citoyens handicapés, doit être, comme à tous, reconnu le même droit à nous rendre dans un autre Etat membre, que ce soit pour y suivre des études, y trouver un travail, rejoindre un membre de notre famille, etc. Ceci rend d'autant plus nécessaire la levée des obstacles dans les divers systèmes de protection sociale.

> **Vie autonome et liberté du choix de vie**

Nous, comme tous les autres citoyens, avons droit au **libre choix de notre lieu de vie, à la liberté de décider pour nous-mêmes**, à faire appel aux services permettant de garantir notre **pleine autonomie** et notre **égale participation sociale** (services d'assistance personnelle par exemple). Le rôle vital des familles dans le libre exercice de ces choix doit être reconnu, que ce soit en matière d'éducation et d'inclusion sociale pour les enfants et adultes ayant des besoins complexes de dépendance, ou pour celles et ceux qui ne peuvent se représenter eux-mêmes. Toutes prestations et actions de soutien individualisées doivent être mis à disposition de ces personnes et de leurs familles.

> **Accès à la santé et aux soins de longue durée**

Nous, personnes vulnérables physiquement et intellectuellement, avons droit, comme tous les autres citoyens, à **des services de santé et de soins de qualité, efficaces, accessibles financièrement**, propres à chaque personne dans ses besoins et dans ses choix personnels, du diagnostic et de l'intervention précoce à la réhabilitation, les financements mis en jeu devant favoriser pour nous un développement optimal.

> **Accès aux biens et services**

Nous, comme tout consommateur, devons avoir accès au libre choix dans l'ensemble des biens et services. Des mesures légales doivent être adoptées, afin de garantir leur conception et fourniture à tous, dans le cadre du **principe de « conception universelle »**.

> **Accès aux loisirs et au sport**

Nous, comme tous les autres citoyens, devons pouvoir **prendre part pleinement** à toutes les activités du domaine de la culture, des loisirs et du sport, dont le plein accès doit garantir notre propre expression culturelle et artistiques.

> **Accès aux transports publics**

Nous, comme tous les autres citoyens, devons avoir tous les moyens **de voyager et nous déplacer librement et en toute autonomie**, par autobus, train, avion ou bateau, à tout moment.

> **Accès aux infrastructures ouvertes au public**

Nous, comme tous les autres citoyens, devons avoir le libre et plein accès, avec notre chien guide ou d'assistance si nous en avons un, à tout **espace et bâtiment ouvert au public**, (parcs, terrains de jeu, restaurants, bars, théâtres, galeries commerciales, musées, tous aménagements et mobiliers urbains tels que trottoirs, rues, passages réservés aux piétons), dans des conditions optimales de sécurité. Toutes mesures d'ordre légal doivent être prises afin de garantir la pleine accessibilité à l'environnement bâti sur la base du **principe de la « conception universelle »**.

> **Accès à la communication et à l'information**

Nous, comme tous les autres citoyens, devons avoir accès à **toutes informations** relevant des secteurs tant public que privé, sur tous supports et vecteurs accessibles (électroniques, écrits – Braille, gros caractère, langue des signes, systèmes audio, sous-titrages, écriture et lecture facilitées...) Nous devons avoir accès à tous les **outils électroniques de communication** disponibles sur le marché, afin de prendre toute notre part dans la vie socio-économique de la société.

> **Refus de tout regard discriminatoire et stéréotypé sur les personnes handicapées**

Nous, hommes et femmes en situation de handicap, appelons au **respect de notre dignité**, tant dans la vie publique et politique qu'à travers les media et la publicité.

> **Egal accès et participation au vote et aux campagnes électorales**

Nous, jouissons du même droit que tout citoyen pour exprimer librement notre vote (droit au secret, bureaux, matériels et supports de vote,

documents électoraux accessibles), de même que pour accéder à une responsabilité électorale.

LE MOUVEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES REVENDIQUE :

- 1. Une législation « non-discrimination » exhaustive protégeant les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie,** permettant de lever les barrières existantes et d'éviter qu'il ne s'en produise de nouvelles, pour la réalisation de la pleine égalité des chances et de l'égalité de participation des personnes handicapées.
- 2. Un processus rapide de signature et de ratification,** par les Communautés européennes et les Etats membres de l'Union, de la **Convention internationale des Nations Unies relative aux Droits des personnes handicapées.**
- 3. Des mesures concrètes et des objectifs politiques,** à l'échelon régional, national, européen, visant à **l'égalité de traitement dans le domaine de l'éducation** et à la participation sociale des enfants handicapés.
- 4. Des mesures concrètes et des objectifs politiques,** à l'échelon régional, national, européen, visant à **l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi.**
- 5. Des réformes nationales** visant à la **désinstitutionnalisation des structures recevant des personnes en situation de handicap** et à la **mise à disposition d'alternatives de vie autonome ou communautaire,** par le biais notamment de services de qualité et accessibles financièrement, dotés des financements publics adéquats, y compris au niveau de l'Union européenne.
- 6. Des normes minima d'accessibilité et d'exigences de non-discrimination dans tous les instruments de cofinancement,** y compris au niveau de l'UE, afin d'éviter la création de nouvelles entraves.
- 7. Etudes et statistiques sur le handicap** montrant la réalité de la situation et des conditions de vie des personnes handicapées en Europe, qui puissent permettre, sur des bases clairement établies, l'adoption de mesures et initiatives d'ordre légal en matière de protection de nos droits.
- 8. Des législations et standards généraux assurant un égal accès aux biens et services** dans toute l'Union européenne.

Nous, personnes en situation de handicap en Europe, en appelons aux autorités européennes, nationales, régionales, locales, en étroite coopération avec tous les acteurs de la Société civile, pour que la discrimination soit reléguée à l'Histoire ancienne de l'Europe !

AGISSEZ ! SOYEZ AUTEUR DU CHANGEMENT

Une minute de votre temps peut changer la vie de plus de 50 millions de personnes

SIGNEZ SUR www.1million4disability.eu

La pétition

1 million 4 disability.eu
Je soutiens les droits des personnes handicapées
Nous, 1000 000 de citoyens européens, signons pour changer la société de demain

PARCE QUE JE SUIS CONSCIENT QUE ...

☞... plus de 50 millions de citoyens en Europe sont en situation de handicap

☞... les personnes handicapées sont confrontées quotidiennement à la discrimination et aux préjugés dans tous les domaines de la vie ☞... les personnes handicapées ne bénéficient pas d'un accès égal à l'éducation, occupent un taux de chômage élevé et ont des revenus généralement bas

☞... les personnes handicapées ne peuvent se déplacer librement pour se rendre au travail, au restaurant, au théâtre, au cinéma, dans les bibliothèques, faire du shopping, rencontrer des amis ou pour toute autre activité quotidienne à cause de l'inaccessibilité des transports, trottoirs, bâtiments ou toute autre infrastructure publique

☞... la libre circulation au sein de l'Union européenne n'est qu'un rêve lointain pour les personnes handicapées puisque des obstacles principalement législatifs entravent leurs projets de s'installer dans un autre pays.

☞... plus de 200.000 personnes handicapées en Europe vivent en institution contre leur gré et sont privés de leurs droits les plus fondamentaux

ET JE CROIS EN

une Union européenne qui **oeuvre pour la protection des droits de tous ses citoyens sans distinction:**

- 📖 le droit à l'accès égal à l'éducation
- 📖 le droit à l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi
- 📖 le droit à la reconnaissance et la protection égale devant la loi
- 📖 le droit à la protection sociale, la santé et aux soins de longue durée
- 📖 le droit à la vie autonome dans la communauté
- 📖 le droit à l'accès au transport public, aux bâtiments et toute autre infrastructure publique
- 📖 le droit à l'accès aux technologies et services d'information et de communication
- 📖 le droit à l'accès aux biens et services d'usage quotidien

JE PRENDS POSITION AUJOURD'HUI!

Pour une Union européenne qui protège les droits des personnes handicapées par des mesures légales spécifiques luttant contre toute forme de discrimination et garantissant la pleine intégration de plus de 50 millions de citoyens handicapés dans la société européenne

(formulaire de signatures)

Derrière la campagne: Qu'est-ce que le Forum européen des personnes handicapées

C'est en 1996 qu'un nombre représentatif d'organisations de personnes handicapées et leurs familles décide d'établir une plateforme européenne indépendante. Le but de cette plateforme: défendre les préoccupations communes à tous les groupes de handicaps et agir en tant que porte-parole de tous les citoyens handicapés, dans un constant dialogue avec les instances de l'Union européenne.

La mission du Forum est de promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées et de protéger leurs droits humains, en garantissant une implication directe des personnes handicapées dans la prise de toutes les décisions les concernant.

Le FEPH est derrière nombre d'initiatives et législations européennes qui contribuent à une plus grande inclusion des personnes handicapées dans la société. Aujourd'hui son réseau s'étend dans les 27 Etats membres de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Islande et la Norvège ; il compte un grand nombre d'organisations membres et réseaux représentant la diversité du mouvement de personnes handicapées et les différents types

de handicap, ses particularités et ses préoccupations. Les organisations membres constituent des réseaux à leur tour, ce qui fait du Forum une chaîne vaste et solide d'organisations des personnes handicapées à travers l'Europe.

Tous les organes de décision du FEPH sont constitués par une majorité des personnes handicapées et les familles des personnes handicapées ne pouvant pas se représenter elles-mêmes. Les structures et processus de prise de décision démocratiques établis dans les statuts du FEPH garantissent que toutes les décisions soient le résultat d'un réel consensus parmi tous les organisations membres.

Le FEPH est une organisation indépendante dont le programme de travail est entièrement défini et mis en œuvre par ses organisations membres. Dans le cadre du soutien qu'elle apporte à la société civile et à lutter contre la discrimination, la Commission européenne finance le fonctionnement du FEPH à hauteur de 85%. Cette contribution, complétée par la cotisation annuelle des membres du FEPH et par d'autres aides, garantit aux activités du Forum une totale indépendance vis-à-vis de tout intérêt économique ou idéologique.

Les valeurs du FEPH

- ✓ **Auto-détermination:** nous sommes une organisation dans laquelle les personnes handicapées et les familles des personnes handicapées ne pouvant pas se représenter elles-mêmes sont les décideurs.
- ✓ **Participation:** nous croyons et travaillons pour le droit des personnes handicapées à participer pleinement dans le processus de décision politique à travers leurs organisations représentatives. Notre slogan est: « rien sur les personnes handicapées sans les personnes handicapées »
- ✓ **Indépendance:** nous garantissons l'indépendance de notre organisation et la prise de décision par nos membres de son programme de travail et prises de position.
- ✓ **Visibilité:** nous demandons les droits des personnes handicapées à être visibles dans tous les domaines de la vie.
- ✓ **L'intégration est une question des droits:** nous luttons pour l'intégration des personnes handicapées dans la société comme un droit fondamental; nous refusons l'approche charitable envers les personnes handicapées ;
- ✓ **Solidarité: nous travaillons pour construire** un mouvement des personnes handicapées plus solidaire et plus fort, en faisant spécial

attention à ceux qui confrontent des discriminations multiples ou toute autre forme de marginalisation.

- ✓ **Partenariat:** nous construisons des alliances avec ceux qui partagent nos objectifs et valeurs et promeuvent les droits des personnes handicapées. Notre réseau étendu est notre force. Avec nos partenaires, nous échangeons des idées, de l'expertise et la richesse de notre travail.

Nos domaines de travail prioritaires

- ✓ **Renforcer les organisations des personnes handicapées dans tous les Etats membres et pays candidats à l'adhésion ;**
- ✓ **Campagnes pour les droits des personnes handicapées,** y compris l'application et renforcement de la législation contre la discrimination, les droits de l'homme, les actions en justice ...
- ✓ **Prise en compte systématique du handicap dans les domaines suivants:**
 - Plan d'action de l'UE sur la situation des personnes handicapées dans les Etats membres;
 - Emploi, politique sociale et sécurité sociale;
 - Fonds structurels européens;
 - Transport aérien, maritime et ferroviaire ;
 - Infrastructures;
 - Société de l'information, télécommunications et technologies d'aide;
 - Services d'intérêt général;
 - Education, culture, médias et sport;
 - Recherche et développement;
 - Politique de consommation et de normalisation;
 - Coopération au développement
- ✓ **Garantir l'intégration de toutes les personnes handicapées** (femmes, personnes ayant des besoins de grande dépendance, jeunes, minorités ethniques, personnes avec des problèmes de santé, personnes avec handicap de type intellectuel)
- ✓ **Renforcer les alliances** avec les décideurs, les employeurs, , syndicats, médias, autorités locales, représentants de l'industrie.

Les plus grands succès des dix dernières années

10 ANS DE LUTTE EN FAVEUR DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

<p>1993-1996</p> <p>24 organisations des personnes handicapées participent au programme communautaire HELIOS II pour la promotion de l'égalité des chances et de l'intégration des personnes handicapées</p>	<p>1993</p> <p>Première édition de la Journée européenne des personnes handicapées</p>	<p>1996</p> <p>Les membres fondateurs du FEPH signent les statuts de ce qui sera la première plateforme européenne indépendante des personnes handicapées</p>	<p>1997</p> <p>Le FEPH démarre ses activités. La voix des personnes handicapées auprès des instances européennes est née.</p>
<p>1997</p> <p>Signature du Traité d'Amsterdam. Le FEPH réussit à faire introduire dans l'Article 13 la première base légale qui protège les personnes handicapées contre toute forme de discrimination</p>	<p>2000</p> <p>Les actions de lobbying du FEPH débouchent sur l'adoption de la première directive européenne sur la non-discrimination dans l'emploi et sur le lieu du travail, qui couvre les personnes handicapées.</p> <p>La Charte européenne des droits fondamentaux inclus deux références aux personnes handicapées.</p>	<p>2001</p> <p>Le Forum obtient l'intégration des normes d'accessibilité des autobus urbains dans une directive européenne</p>	<p>2003</p> <p>Le FEPH obtient de l'Union européenne que l'année 2003 soit déclarée « Année européenne des personnes handicapées ». De nombreuses initiatives et législations découleront de cette année</p>
<p>2004</p> <p>Grace à la campagne menée par le FEPH,</p>	<p>2004</p> <p>Parallèlement à l'élargissement</p>	<p>2006</p> <p>Deux grandes réussites du</p>	<p>2007</p> <p>Le FEPH fête ses dix années</p>

des clauses relatives à l'emploi et à l'accessibilité des personnes handicapées sont introduites dans la directive européenne sur les marchés publics.

de l'Union européenne, le FEPH étend le réseau de ses organisations membres aux nouveaux Etats membres et candidats à l'adhésion. 29 pays y sont aujourd'hui représentés.

Forum marqueront cette année : l'adoption d'un Règlement sur les droits des passagers aériens handicapés et à mobilité réduite, et l'intégration du principe de non-discrimination et d'accessibilité dans le règlement général des Fonds structurels européens 2007-2013.

En décembre 2006 l'Assemblée générale des NU adopte une Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Le FEPH a joué un rôle clé dans les négociations. sont finalisés.

d'existence. Son nouvel objectif : une vaste loi européenne contre la discrimination des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie avec le soutien d'un million de citoyens.